

Annexe 3 : Grille de cotation

THEMES	CRITERES	Cotation
I - APPRECIATION DE LA CAPACITE A FAIRE DU CANDIDAT 50 points	Expérience du porteur et réalisations passées auprès du public concerné (cohérence du projet associatif, connaissance du territoire et du public...)	20
	Projet co-construit avec les personnes concernées	15
	Projet co-construit avec les acteurs du territoire (collectivités, acteurs du secteur sanitaire, social ou médico-social, acteurs privés...)	15
II – CARACTERISTIQUES ET FONCTIONNEMENT DU COLLECTIF 150 points	Description des modalités permettant la dynamique collective de participation active des personnes	20
	Descriptions des membres	15
	Gouvernance et pilotage garantissant une cogestion du collectif	20
	Modalités d'organisation et fonctionnement du collectif	20
	Descriptif des locaux	15
	Composition de l'équipe salariée et description des modalités de fonctionnement en cogestion	20
	Evaluation et démarche qualité	20
	Complémentarité et articulation avec les partenaires ; capacité à travailler en réseau	20
III - APPRECIATION DE L'EFFICIENCE DU PROJET 50 points	Moyens humains : ETP, fiches de poste, profils...	20
	Moyens financiers : Respect de l'enveloppe, viabilité financière du projet et pertinence du budget de fonctionnement.	20
	Calendrier	10
TOTAL		250